

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Inspection
Pédagogique Régionale

Affaire suivie par :

Téléphone
04.72.80.63.38
04.72.80.60.09
04.72.80.63.83

Télécopie
04.72.80.63.37
Mél.
ipr@ac-lyon.fr

92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon cedex 07

Lyon, le 8 septembre 2011

Les IA-IPR de langues vivantes

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de langues
vivantes

S/C

Mesdames et Messieurs
Les Chefs d'établissement du secteur public et privé

Chères et chers collègues,

Cette lettre est commune à toutes les langues vivantes de l'Académie de Lyon. Elle a pour but de vous informer des priorités de l'année scolaire 2011-2012. Une lettre spécifique à chaque langue la complétera éventuellement.

En préambule, nous tenons à vous rappeler l'importance de travailler en inter-langues, d'aller régulièrement sur notre **portail inter-langues** (<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/interlangues/>). Vous y trouverez les informations relatives à l'ensemble des langues et c'est de ce site que vous pourrez accéder à chacune d'elles.

Nous vous rappelons également qu'il est impératif de consulter régulièrement votre **messagerie académique** (votre mot de passe = votre NUMEN). En cas de difficulté, vous pouvez vous adresser au guichet unique 0472806488.

Voici maintenant les **axes prioritaires de l'année scolaire 2011-2012** :

Au Collège

- Le Socle Commun de Connaissances et de Compétences : à la suite du travail réalisé l'an dernier, le **LPC**, outil de validation du socle, est désormais en place dans tous les établissements et nous vous rappelons que la validation du socle est une condition nécessaire à l'obtention du DNB.
- Palier 2 : nous vous encourageons à consulter et utiliser les ressources pédagogiques contenues dans le **DVD** « Langues Vivantes Etrangères, **Palier 2** », envoyé dans tous les collèges en 4 exemplaires. Il est également en vente sur le site du SCEREN et en prêt à la médiathèque du CRDP de Lyon.

Au Lycée

La Réforme du Lycée se poursuit : nous vous encourageons à consulter Le BO spécial n°1 du 4 février 2010, sur la réforme <http://www.education.gouv.fr/pid23791/special-n-1-du-4->

[fevrier-2010.html](#) où figurent notamment les mesures visant à favoriser l'enseignement des Langues Vivantes (<http://www.education.gouv.fr/cid50475/mene1002838c.html>).

Cette rentrée scolaire se caractérise par :

- Le renforcement des dispositifs mis en place l'an dernier en **classe de seconde**. En ce qui concerne les programmes, nous vous signalons la parution sur Eduscol de fiches d'aide à la mise en œuvre des programmes de seconde : (<http://eduscol.education.fr/cid56574/ressources-pour-la-classe-de-seconde.html>)
- L'entrée en vigueur de la réforme du lycée en **classe de première** ainsi que des nouveaux programmes de cycle terminal. En série L, l'enseignement de littérature en langue étrangère et l'option « LV1 ou LV2 approfondie » se mettent en place. Vous trouverez les programmes de ces différents enseignements, ainsi que celui de LV3, sur le site inter-langues sous la rubrique Textes de Référence > Lycée > Programmes. Ils sont parus au BO spécial du n°9 du 30 septembre 2010. Nous attirons votre attention sur le fait que LV3 et Langue Approfondie font l'objet des 2 derniers paragraphes du programme général « Cycle Terminal ».

Le site Eduscol vous offre une page très complète sur l'Organisation du Cycle Terminal de la Voie Générale (<http://eduscol.education.fr/cid46470/presentation.html>) et sur celle de la Voie Technologique (<http://eduscol.education.fr/cid46476/presentation.html>)

Parmi les points importants de la Réforme, nous vous rappelons ceux vous concernant particulièrement en tant que professeurs de Langues Vivantes :

- La généralisation de l'enseignement des Langues Vivantes en groupes de compétences
- La LV2, enseignement obligatoire
- Les horaires de Langues Vivantes globalisés en seconde et en première
- L'Enseignement d'une discipline non linguistique en Langue Etrangère encouragé (le professeur doit avoir obtenu une certification).
- En série L, le nouvel enseignement de littérature en langue étrangère (2 heures hebdomadaires en 1^{ère}, 1 heure 30 en terminale), l'option LV1 ou LV2 approfondie (3 heures hebdomadaires) qui doit « permettre à l'élève d'intensifier sa pratique des langues tout particulièrement à l'oral », et l'enseignement spécifique de LV3 (3 heures hebdomadaires).
- En Série STI2D, STD2A et STL, une heure de co-enseignement technologie/LV1 (pouvant être annualisée)
- Le développement des partenariats avec un établissement étranger
- L'action « Ciné-lycée » (BO n°30 du 26 août) favorisant l'utilisation de films en version originale

Par ailleurs, nous vous rappelons que les enseignants de langue peuvent être sollicités pour assurer **l'accompagnement personnalisé** en seconde et en première, dans le cadre de leur service obligatoire.

Vous pourrez également intervenir dans les dispositifs tels que **le tutorat et les stages passerelle et de remise à niveau** dont nous soulignons ici l'importance. Des ressources sont en ligne sur

<http://eduscol.education.fr/pid25088/ressources-pour-accompagnement-personnalise.html>

Le Baccalauréat

Les épreuves du baccalauréat qui seront mises en place en 2013 pour les langues vivantes sont parues au Journal officiel du jeudi 25 août 2011. Les modalités seront précisées dans un BO ultérieur. Nous attirons votre attention sur le fait que des épreuves orales sont prévues dans toutes les séries.

Le BTS

Nous remercions les professeurs coordonnateurs et les examinateurs pour le sérieux dont ils ont fait preuve lors de la session 2011.

Les BTS Commerce International, Transport (Transport et Prestations Logistiques), Mécanique et Automatismes Industriels, Travaux Publics et Bâtiment sont appelés à être modularisés.

Les BTS Transport et Prestations Logistiques et Services Informatiques aux Organisations sont rénovés. Voir le BO n°22 du 2 juin 2011:

(<http://www.education.gouv.fr/pid25442/n-22-du-2-juin-2011.html>).

Nous encourageons vivement les enseignants en BTS à consulter régulièrement le site Inter-langues de notre académie, rubrique Textes de Références > BTS.

Pédagogie générale

- Une **pratique effective des langues** :

- **Entraînement et évaluation** doivent être traités différemment. Vous trouverez un travail réalisé par le groupe Ressources Langues sur le site Inter-langues, rubrique A la Croisée des Langues > Pédagogie.
- **Articulation des cinq activités** langagières, le choix d'une activité dominante ne voulant pas dire qu'on la dissocie des autres.
- **Utilisation des TICE** : ils seront une aide précieuse, en particulier les MP3 et les espaces numériques de travail. Des fiches d'aide à l'utilisation des outils numériques sont à votre disposition sur le site Inter-langues, rubrique OUTI'CE. Nous vous invitons également à consulter le site EDUCNET, en particulier la page des Langues (<http://www.educnet.education.fr/langues>). De nombreuses vidéos montrant des exemples de pratique sont consultables dans la rubrique « Usages du Numérique » <http://www.educnet.education.fr/langues/usages>
- **L'utilisation des ENT** : laclasse.com pour le Rhône, cybercollège42 pour la Loire et bientôt l'ENT Région pour les lycées élargissent vos possibilités d'échanges et de concertation entre collègues et avec les élèves.
- **La continuité inter-cycles** : De l'école primaire au « post bac », les objectifs de l'enseignement des langues restent les mêmes. Il est donc indispensable de prendre en compte les acquis du cycle précédent. A ce titre le LPC constitue un outil incontournable.
- **L'interdisciplinarité**
 - au lycée comme au collège, l'enseignement de l'Histoire des Arts favorise le travail interdisciplinaire. Vous trouverez des ressources utiles sur le site : www.histoiredesarts.culture.fr et sur le site inter-langues, rubrique A la Croisée des Langues. Les collégiens passent désormais une épreuve spécifique dans cette discipline pour l'obtention du DNB.
 - Le Parcours des métiers et de la formation (PDMF) concerne tous les élèves, de la classe de cinquième jusqu'à la classe de terminale. Toutes les disciplines apporteront leur contribution à ce dispositif. Vous trouverez des informations sur la page <http://www.education.gouv.fr/cid24356/les-parcours-de-decouverte-des-metiers-et-des- formations.html> et des ressources sur <http://eduscol.education.fr/cid46878/le-parcours-decouverte-des-metiers-des- formations.html> .

Assistants

Désormais **tous** les établissements souhaitant accueillir un assistant pour l'année 2012-2013 devront impérativement remplir le cahier des charges qui sera à renvoyer à la DAREIC **entre décembre et janvier**. Un courriel sera envoyé dans tous les établissements en novembre. Sur le site académique, nous vous invitons à consulter la page réservée aux assistants étrangers (<http://www.ac-lyon.fr/assistants-etrangers.html>).

International

- Sorties Scolaires : Nous vous invitons à prendre connaissance des modalités concernant les partenariats et sorties scolaires dans le BO n° 30 du 25 août 2011. (http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?pid_bo=25575).
- Stages à l'étranger : Pour le Programme Jules Verne, les stages linguistiques et les séjours professionnels, vous consulterez le BO et le Bulletin d'information rectorale (BIR). L'information sera relayée par le site Inter-langues.

Formation

- **PAF** : En priorité, nous attirons votre attention sur la parution du **Plan Académique de Formation** consultable sur le site académique, rubrique « Formation tout au long de la vie » ([http://www.ac-lyon.fr/?module=news&action=ViewDetail&newsParam\[cmpref\]=336521&lang=fr](http://www.ac-lyon.fr/?module=news&action=ViewDetail&newsParam[cmpref]=336521&lang=fr)).

Si toutefois votre besoin en formation ne trouvait pas de réponse dans le cadre de ce Plan Académique de Formation, votre établissement aura la possibilité de faire une demande spécifique à la DAFOP de Formation à Initiative Locale.

- Formation des nouveaux **stagiaires** :

Nous vous remercions vivement de l'accueil que vous leur avez réservé et du soutien que vous voudrez bien leur apporter tout au long de l'année. Cet accompagnement est essentiel dans leur formation. Tous ces professeurs entrant dans le métier ont bénéficié d'une semaine de formation avant la rentrée et les stagiaires linguistes seront libérés de cours le lundi pour suivre des formations tout au long de l'année.

Evénements particuliers

- VILLA GILLET : Le blog de la Villa Gillet, Villa Voice (<http://villavoice.net>) vous permettra de retrouver les enregistrements de certaines tables rondes des Assises Internationales du Roman de mai 2011.

- Journée des éditeurs : elle aura lieu à Lyon le 14 septembre, de **9h30 à 17 h** salle de la Ficelle, 65 Bd des Canuts. L'entrée est dans la cour intérieure, face au métro Hénon.

- Journée européenne des langues : Comme tous les ans, cette journée est fixée au 26 septembre. A cette occasion, nous vous encourageons à mettre en place toute action susceptible de développer l'intérêt des élèves pour les langues vivantes. Vous trouverez tout renseignement utile ainsi que des idées d'événements à créer sur : <http://edl.ecml.at/Home/tabid/1455/language/fr-FR/Default.aspx>

- Fête des Langues : la liaison école-collège aboutit dans de nombreuses circonscriptions du primaire à une fête des langues. Nous vous encourageons vivement à y participer.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Avec nos cordiales salutations,
Les IA-IPR de langues vivantes de l'Académie de Lyon